

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : COLOMBO SEDATION FLUID  
Code de produit : CSD

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation (SU21). Entretien de aquarium et bassin de jardin.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Colombo BV  
Dorpsweg 11  
3257 LB Ooltgensplaat, les Pays-Bas  
Téléphone : + 31 187-639351  
E-mail : r.vanheeswijk@colombo.nl  
Website : www.colombo.nl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
NL - Téléphone : + 31 187-639351 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS +33-1-40 05 48 48 (24 heures sur 24)

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. 1272/2008)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire : Contient: Beta-Caryophyllene; Eugenol.

Autres informations : Le produit ne doit pas figurer tous les éléments d'étiquetage requis par l'article 17 du règlement (CE) n °. 1272/2008 en vertu de annexe I, section 1.5.2.1. Exception pour les paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml.

#### 2.3. Autres dangers

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.



# Fiche de Données de Sécurité

## Selon règlement (UE) No 830/2015

Risques pour l'environnement : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Eugenol	50 - 100	97-53-0	202-589-1		
Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1 H319; H317					
Acétate de 4-allyl-2-méthoxyphényle Acute Tox. 4 H302	5 - < 10	93-28-7	202-235-6		
Beta-Caryophyllene Asp. Tox. 1; Aquatic Chronic 4; Skin Sens. 1B H304; H317; H413	< 10	87-44-5	201-746-1		

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

### SECTION 4 PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- |                  |  |
|------------------|--|
| Inhalation       | : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.   |
| Contact cutané   | : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.               |
| Contact oculaire | : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin.   |
| Ingestion        | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- |                  |  |
|------------------|--|
| Inhalation       | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.   |
| Contact cutané   | : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. |
| Contact oculaire | : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.   |
| Ingestion        | : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.   |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le

Médecin

Général

:

: Appeler un centre anti-poison pour obtenir des conseils sur le traitement.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Nom de produit  
Date d'émission

: Colombo Sedation Fluid

: 17-04-2018

Remplace l'émission du

: ---

Page 2/9  
CHESSOL SDS

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec.  
Non appropriés : Ne jamais utiliser d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.  
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.  
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Pour équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

## SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).  
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

### SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédictive sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

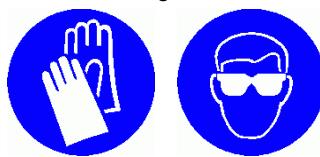
#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

##### Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



**Protection individuelle :** Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: inconnu. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

**Protection respiratoire :** Garantir une ventilation suffisante.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: film laminé. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

**Protection des yeux :** En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

**Risques thermiques :** Non applicable.

### SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable. Produit anhydre.	
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: 110 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable. Liquide. Voir point d'éclair.	
Température d'auto-inflammabilité	: Inconnu. Ne contient pas de substances avec une température d'auto-inflammabilité connue.	
Point/intervalle d'ébullition	: 252 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Inconnu. Ne contient pas des agents explosifs.	
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable. Ne contient pas des agents oxydants.	
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	

Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1.043 g/ml	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.  
dangereux

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Inhalation

Toxicité aiguë	: CL50 calculé: > 3,44 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 13 %. ATE: > 5 mg/l. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Corrosion/irritation	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 2565 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 5 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Irritant. Peut provoquer rougeurs. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritant.

#### Ingestion

Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 2255 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Eugenol	NOAEL (orale) NOAEL (développement, orale) CL50 (inhalation) DL50 (dermale) Sensibilisation cutanée NOAEL (fertilité, orale) DL50 (orale) NOEL (cancérogénicité, orale) Génotoxicité - in vitro Génotoxicité - estimation Mutagénicité Irritation de la peau NOAEL (fertilité) - estimation NOAEL (développement) - estimation NOAEL (orale) NOEL (cancérogénicité) - estimation Génotoxicité - in vivo Irritation de la peau - estimation Irritation des yeux Mutagénicité DL50 (orale)	300 mg/kg bw/d 250 mg/kg bw/d > 2580 mg/m <sup>3</sup> > 2000 mg/kg bw 2703 ug/cm <sup>2</sup> > 700 mg/kg bw/d 1930 mg/kg bw 300 mg/kg bw/d Genotoxic Non-génotoxique Négatif Irritant 0.03 mg/kg.d 0.03 mg/kg.d > 222 mg/kg bw/d Non-cancérogène Négatif Non-irritant Légèrement irritant Ambiguous > 5000 mg/kg bw	OECD 451 ---- OECD 429 OECD 416 ---- OECD 408 OECD 487 OECD 439 RhE Test OECD 405 OECD 471 ----	Rat Lapin Rat Rat Souris Rat Rat Rat Rat Rat Rat Rat Homme Lapin Rat
Beta-Caryophyllene				

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 7 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 1 mg/l. Contient 8 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3 )

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : Non régularisé.

### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC



# **Fiche de Données de Sécurité**

## Selon règlement (UE) No 830/2015

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

## **SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE	: Règlement (UE) No 830/2015 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
Directive 2012/18/UE	<p>: Non régularisé.</p> <p>: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.</p>

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### **16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 830/2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

#### Explication des phrases H de la rubrique 3 :

- |      |   |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                        |

#### Explication des classes de danger de la rubrique 3:

- |                   |   |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 4      | : Toxicité aiguë, catégorie 4.                          |
| Eye Irrit. 2      | : Irritation oculaire, catégorie 2.                     |
| Skin Sens. 1      | : Sensibilisation cutanée, catégorie 1.                 |
| Asp. Tox. 1       | : Danger par aspiration, catégorie 1.                   |
| Aquatic Chronic 4 | : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 4. |

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
DNEL	Niveau dérivé sans effet
ECETOC TRA	Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques
UE	Union Européenne
EUSES	European Union System for the Evaluation of Substances
Recueil IBC	Intermediate Bulk Container
LD50 LC50	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé



# Fiche de Données de Sécurité

## Selon règlement (UE) No 830/2015

LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédictive sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
Format de nombre	: "," utilisé comme séparateur décimal